



TREVI

L I E G E

AU CŒUR DE L'IMMOBILIER

MISSION DE LOCATION

IMMOBILIÈRE DRB SPRL

RUE CHARLES MAGNETTE 24/40 - RÉSIDENCE CATHÉDRALE - 4000 LIÈGE

TÉL : 04 / 336 35 82
FAX : 04 / 388 42 93

TVA/BTW BE 0714.978.684

COMPTE TIERS : BE81 0689 3365 3824 - BIC GKCCBEBB
COMPTE D'EXPLOITATION - BE36 0689 3246 6481 - BIC GKCCBEBB

DANS LES 7 JOURS OUVRABLES (MISSION SIGNÉE EN AGENCE)/14 JOURS CALENDRIERS (MISSION SIGNÉE HORS AGENCE OU À DISTANCE)* (BIFFER LA MENTION INUTILE) À COMPTER DU LENDEMAIN DE LA SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT, LE CONSOMMATEUR A LE DROIT DE SE RÉTRACTER DE SON ENGAGEMENT, SANS FRAIS, À LA CONDITION QU'IL EN INFORME L'AGENT IMMOBILIER. TOUTE CLAUSE PAR LAQUELLE LE CONSOMMATEUR RENONCERAIT À CE DROIT EST FRAPPÉE DE NULLITÉ. EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT DU DÉLAI, IL SUFFIT QUE LA NOTIFICATION SOIT ENVOYÉE AVANT L'EXPIRATION DE CE DERNIER.

ENTRE LES SOUSSIGNÉ(S) :

MADAME/MONSIEUR : MADAME G. E. M. I. S. T. A. H. A. R. M. A. N. T.

DOMICILIÉ(S) : 1. Avenue Du Téméraire 4020 Liège 0475 778830

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(S) LE COMMETTANT/PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR, DÉCLARE(NT) PAR LA PRÉSENTE, CHARGER, À TITRE EXCLUSIF, L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE DE LOUER LE BIEN CI-APRÈS :

1. DESCRIPTIF

LE PROPRIÉTAIRE CONFIE À L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE QUI ACCEPTE, LA MISSION DE TROUVER UN LOCATAIRE POUR LE BIEN OBJET DU PRÉSENT CONTRAT :

+ NATURE DU BIEN : APPARTEMENT 1 CHAMBRE
+ ADRESSE DU BIEN : Rue Du Téméraire 4020 Liège Rue

IL AVERTIRA L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE IMMÉDIATEMENT DE TOUTE MODIFICATION DANS LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LADITE MISSION.

2. DURÉE

CETTE MISSION EST DONNÉE DE MANIÈRE EXCLUSIVE POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS PRENANT COURS À DATER DU 6. Mai 2021 ET EXPIRANT LE 6. Septembre 2021

SAUF RENONCIATION NOTIFIÉE PAR COURRIER RECOMMANDÉ À L'AUTRE PARTIE UN MOIS AVANT L'ÉCHÉANCE, SOIT AU PLUS TARD LE 6. Aout 2021, LE PRÉSENT CONTRAT SERA PROLONGÉ TACITEMENT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE. ET CE AUX MÊMES CONDITIONS, CHACUNE DES PARTIES POUVANT EN CE CAS METTRE FIN AU CONTRAT SANS INDÉMNITÉ ET À TOUT MOMENT MOYENNANT PRÉAVIS D'UN MOIS NOTIFIÉ PAR COURRIER RECOMMANDÉ À L'AUTRE PARTIE.

PENDANT LA DURÉE DE LA MISSION, L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE SERA SEULE HABILITÉE À TROUVER UN LOCATAIRE POUR LE BIEN CI-DESSUS.

3. MONTANT DU LOYER

LE PRIX DE LOCATION À PROPOSER EST DE : 600 €
L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE INFORMERA, DANS LES MEILLEURS DÉLAIS, LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR DE TOUTE CANDIDATURE SÉRIEUSE ÉMANANT D'UN LOCATAIRE POTENTIEL.

4. HONORAIRES

EN RÉMUNÉRATION DE CES FRAIS, PEINES ET SOINS, LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE ET RECONNAÎT PAYER DES HONORAIRES ÉQUIVALENT À UN MOIS DE LOYER, SOIT 600 € HORS TVA 21% AVEC UN MINIMUM FORFAITAIRE DE 600 € HORS TVA 21%, SOIT 726 € TVA. HONORAIRES QUI SERONT DÉFINITIVEMENT ACQUIS, QU'IL S'OBIGE À PAYER, SANS CONTESTATION, À L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, LE JOUR DE LA SIGNATURE DU BAIL.

5. RÉSILIATION

- EN CAS DE RUPTURE ANTICIPÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR DÉCIDANT DE NE PLUS LOUER, IL SUPPORTERA UNE INDÉMNITÉ ÉGALE À 50% DES HONORAIRES CALCULÉS SUR LE PRIX DE LOCATION REPRIS CI-AVANT ET CE POUR AUTANT QU'IL NE LOUE LE BIEN DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT LA DATE DE RÉSILIATION.
- EN CAS DE RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CHEF DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, CETTE DERNIÈRE VERSERA UNE INDÉMNITÉ IDENTIQUE AU PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR.
- EN CAS DE LOCATION PAR LE PROPRIÉTAIRE À UN TIERS, NON CLIENT DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, CETTE DERNIÈRE PERCEVRA UNE INDÉMNITÉ ÉGALE À 75% DES HONORAIRES CALCULÉS SUR LE PRIX DE LOCATION OBTENU. CETTE INDÉMNITÉ SERA PORTÉE À 100% DES HONORAIRES SI LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR LOUE À UN CLIENT DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE.
- EN CAS DE NON-LOCATION PAR L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE DANS LE DÉLAI IMPARTI, AUCUN HONORAIRES NE SERA DÛ.

